



**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ..... P. 4 - 5**

- ✓ Une assistante sociale à vos côtés
- ✓ Rencontrez votre assistante sociale



**ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX ..... P. 6 - 7**

- ✓ Une prime pour chaque évènement
- ✓ Départ en retraite
- ✓ Aide décès



**AVANTAGES ET RÉDUCTIONS ..... P. 8 - 9**

- ✓ Commandes en ligne
- ✓ Bons d'achat en stock à l'APAS BTP



**LE SPORT POUR TOUS ..... P. 10 - 11**

- ✓ Participations financières
- ✓ Abonnements annuels à tarifs préférentiels



**POUR VOS VACANCES ..... P. 12 à 17**

- ✓ Participations financières
- ✓ Séjours partenaires (Pierre & Vacances, Maeva...)
- ✓ Réductions partenaires (Gîtes, campings, résidences...)



**POUR VOS ENFANTS ..... P. 18 à 22**

- ✓ Participations financières (vacances, soutien scolaire, activités extrascolaires)
- ✓ Réductions partenaires (Vacances, garde d'enfant...)
- ✓ Noël et Rentrée scolaire

Mesdames, Messieurs,

En adhérant volontairement à notre association, votre employeur vous permet d'accéder à un véritable « **plus social** » :

- **Un accompagnement social** pour affronter les aléas de la vie personnelle (difficultés familiales, décès, logement...) et professionnelle (retraite, invalidité...).
- **Une aide financière** pour chaque événement familial (mariage, naissance, déménagement...) et pour faciliter l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances (cinéma, spectacles, sport, voyages, soutien scolaire...).

Cette brochure 2023 est un guide pratique et complet des prestations à votre disposition. Suite à l'arrêt de la prestation « Colonie de vacances », nous attirons votre attention sur les réductions possibles et en cours pour les inscriptions de vos enfants via nos partenaires (p.19). Par ailleurs, nous sommes ravis de vous informer de l'**augmentation de notre participation financière sur les séjours de vos enfants**.

Toute l'équipe de l'APAS BTP vous invite à découvrir cette nouvelle brochure et reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Vous souhaitant une bonne lecture,  
Bien à vous,

Le Président, Patrick SPICA

# VOUS DEMANDES EN LIGNE

- 1  Connectez-vous au site de l'APAS BTP [www.apasbtp69.com](http://www.apasbtp69.com) ou téléchargez l'application **HAPPLY**
- 2  Connectez-vous à votre **espace personnel** :  
Identifiant : prenom.nom  
MDP : date de naiss. JJMMAAAA  
(Code Happyly : 860862)
- 3  Personnalisez votre mot de passe et mettez à jour **vos compte** : informations personnelles, famille, coordonnées bancaires...
- 4  Enregistrez vos **demandes en ligne** : réservations, commandes, remboursements...
- 5  Suivez l'avancement du traitement de vos demandes (Mon compte/Mes inscriptions)

# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Pour accéder à ce service, votre entreprise doit s'acquitter d'une cotisation spécifique. Nous consulter.

## UNE ASSISTANTE SOCIALE À VOS CÔTÉS

Chacun peut, à tout moment, rencontrer des difficultés, dans sa vie professionnelle ou dans sa vie privée. Spécialistes du BTP et liées au secret professionnel, les assistantes sociales de l'APAS BTP peuvent vous accompagner, vous et votre famille, dans vos différentes démarches (service en option, soumis à une cotisation spécifique de votre employeur). À votre écoute, elles peuvent vous aider face à :



Des **problèmes familiaux**  
(séparation, divorce, décès...)



Un départ à la **retraite**  
(évaluation, étude des différents départs possibles...)



Des **problèmes de santé**  
(maladie, accident du travail, handicap, invalidité...)



Des **problèmes financiers**  
(difficultés de gestion, surendettement...)



La gestion d'un dossier et la prise en charge de **travailleurs familiaux**



Un **besoin d'informations** sur le plan **législatif** (droit du travail, droit de la famille...)

Selon la demande, une aide adaptée est proposée et un accompagnement social peut être mis en place.

## RENCONTREZ VOTRE ASSISTANTE SOCIALE

Rencontrez votre assistante sociale sur rendez-vous dans son bureau à Villeurbanne, à l'entreprise, sur un chantier ou à domicile.

Contactez votre assistante sociale référente :

### Marion BAILLY

m.bailly@apasbtp.fr  
Tél : 04 74 65 61 94  
Portable : 07 56 02 27 24

### Fabiennier GAULTIER

f.gaultier@apasbtp.fr  
Tél : 04 72 44 16 43  
Portable : 07 56 02 01 52

### Valérie Malfatti

v.malfatti@apasbtp.fr  
Tél : 04 72 44 16 42 (sauf lundi)  
Tél : 04 28 29 22 96 (lundi)  
Portable : 07 56 02 32 57  
Possibilité de rendez-vous sur Chassieu le lundi

### Florence PELARDY

f.pelardy@apasbtp.fr  
Tél : 04 72 44 16 41  
Portable : 07 56 02 02 99

# ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX



## PRIMES ÉVÈNEMENTS

- ✓ Connectez-vous à votre espace personnel sur notre site
- ✓ Enregistrez votre demande en ligne
- ✓ Ou envoyez vos justificatifs par courrier à l'APAS BTP

## Justificatifs à fournir

- ✓ Dernier bulletin de salaire
- ✓ Acte de naissance, de mariage, de PACS ou de décès
- ✓ Justificatif de votre ancienne adresse datant de moins de 3 mois et justificatif de votre nouvelle adresse (facture eau, électricité...)
- ✓ Copie du contrat d'apprentissage et copie du relevé de note ou diplôme

## UNE PRIME POUR CHAQUE ÉVÈNEMENT

L'APAS BTP accompagne les grandes étapes de votre vie en offrant une prime, une fois par année civile :



100€ Déménagement



120€ Mariage / PACS



120€ Naissance / Adoption



100€ Début + Réussite du contrat d'apprentissage



La prime déménagement ne peut être cumulée avec aucune autre prime au cours de la même année (réglementation URSSAF en vigueur). Primes réservées au salarié uniquement. Demandes à transmettre au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'évènement.

## DÉPART EN RETRAITE

Si vous êtes retraité d'une entreprise adhérente à l'APAS BTP, vous pouvez continuer à bénéficier de certaines prestations. En échange d'une participation annuelle de 15€ vous accédez, à titre individuel, aux avantages suivants :

- ✓ Une large offre de billetterie à tarifs préférentiels (offre nationale, tarifs préférentiels, frais de livraison offerts sur la billetterie...)
- ✓ Un meilleur pouvoir d'achat (bons d'achat, réductions...)
- ✓ Des bons plans pour les vacances grâce à nos partenariats
- ✓ Les abonnements sportifs annuels Wellness et KeepCool à tarifs préférentiels.

## AIDE DÉCÈS

L'APAS BTP accorde une aide financière de 500€ lorsque survient le décès du salarié, de son conjoint ou d'un enfant à charge. Nous contacter.